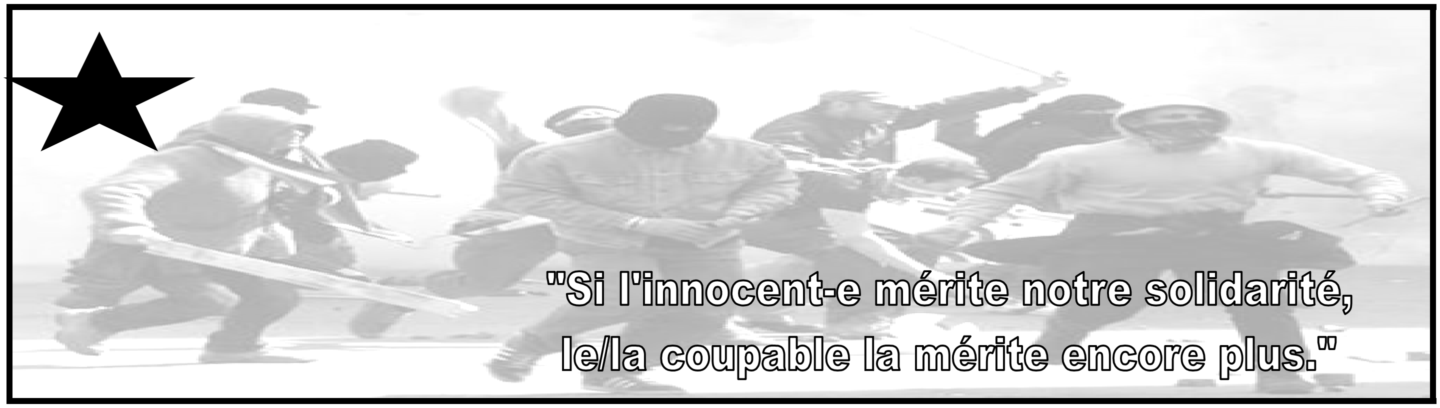

Gratuit, dons appréciés. Abonnement : 0.69 euros en timbre par numéro (gratuit pour les détenu-e-s). Soutien : chèque à l'ordre de Maloka.

Bonjour, merci pour les nombreuses réponses à l'appel publié il y deux mois. Plusieurs envois vont être effectués dans les prochaines semaines. Une nouvelle fois, vous trouverez les informations que nous avons traité ce mois-ci, maigre sélection des textes pléthoriques qui nous parviennent. Le mois dernier, l'empressement explique de nouveau certains oublis sur lesquels nous aurions voulu nous étendre. Et entre autre, profitons de cet édito pour saluer avec du retard les initiatives de solidarité, bruyantes et lumineuses menées le 31 déc. devant les prisons : Gênes, Marseille, Lille, Barcelone (3 concentrations le même jour, successivement devant la prison des femmes, le centre de rétention et la prison du centre ville), Berlin et probablement bien d'autres.

A suivre également : les suites de la campagne de soutien avec Marco Camenish, le procès des bretons, et le projet d'occupation d'un chantier des nouvelles prisons. Quand aux LSI, elles sont maintenant une réalité, n'hésitez pas à nous en communiquer les épisodes d'application de par chez vous. Ce grave entérinement, relaté très discrètement par les médias de masse si on le compare à des choses qui ne nous concerne nullement comme le crash des 7 astronomes, assoie le règne de l'Etat totalitaire si l'indifférence continue de s'installer.

DECLARATION DE GAEL ROBLIN

Fin octobre 2002 le juge d'instruction Gilbert Thiel ordonnait mon renvoi en cour d'assises spéciales pour ma participation présumée à une série d'actions clandestines en Bretagne, actions dans lesquelles je nie toute implication.

Cette ordonnance de renvoi s'est faite contre l'avis du parquet antiterroriste qui, à trois reprises, a demandé ma mise en liberté estimant qu'il n'existait aucun élément m'impliquant dans la commission d'attentats. Par trois fois le juge Thiel s'est opposé au parquet en mettant en avant « la personnalité et l'influence incontestable de Roblin sur le mouvement indépendantiste breton ».

J'ai fait appel de cette ordonnance de renvoi et le parquet général en novembre 2002 a lui aussi demandé par écrit l'abandon des charges criminelles à mon encontre en s'opposant à mon renvoi en cour d'assises contredisant à son tour le juge Thiel et ses arguments fumeux.

Le 15/01/03 le parquet général, à 48h de l'examen de mon appel par la chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris, se fendait d'une ordonnance rectificative sur un autre inculpé et resignifiait par écrit dans ses réquisitions son opposition à mon renvoi aux assises ET SOULIGNAIT L'ABSENCE TOTALE D'ELEMENTS A CHARGE A MON ENCONTRE.

Le 17/01/03, soit deux jours plus tard, le même procureur général demandait à la cour d'appel mon renvoi aux assises devant mes avocats médusés par ce coup de théâtre inédit !!! Et ce bien sûr en contradiction totale avec ses propres déclarations écrites du mois de novembre 2002 et du 15 janvier 2003 et sans bien sûr justifier d'éléments à charge !!!

QUI A FAIT PRESSION SUR LE PROCUREUR GENERAL ENTRE LE 15/01 ET LE 17/01 ????

C'est la question qui convient de poser.

J'invite par avance chacun à éplucher avec soin les arguments délirants que la cour d'appel devra mettre en avant si le 12/02 (jour du délibéré), celle-ci suit la décision du juge Thiel contre l'avis du parquet antiterroriste.

En attendant notre procès en 2004, à quels autres rebondissements délirants devons nous nous attendre ? La fabrication de preuves ?

Car en effet si le 21/02 la cour d'appel va dans le sens du juge Thiel je resterais détenu jusqu'à cette date.

A nous tous et sans jugement aucun, nous aurons effectué PRES DE 25 ANS DE « PREVENTIVE » en mai 2004... mais bien sûr à part ça il n'y a pas de prisonniers politiques en « france ».

J'invite les curieux et notamment les journalistes à contacter Maître Omez mon avocat (pour cela prendre contact avec manifnantes@aol.com ou avec le 06-86-87-45-28), que les dubitatifs et ceux et celles qui ne sont pas béats devant le cirque antiterroriste se mobilisent en contactant la CARB (carb@voila.fr) que les autres, complices par leur silence dorment sur leurs deux oreilles... La police et la justice les protègent !

Gaël Roblin, Militant indépendantiste breton, prisonnier d'opinion.
Le 21/01/03. Prison de la Santé

Adresse des 6 prisonniers bretons :

Pascal Laizé, 274 740 F2/247 ; Stefan Philippe, 273 209 B 117; Kristian Georgeault, 276 024 A 333 ; Gaël Roblin, 273 196 D1/121

tous à : 42 rue de la santé, 75674 Pars Cedex 14

Jérôme Bouthier, 304 011 X Cell. D1 23 bât D2, MA de Fleury Mérogis, 7 av. des Peupliers, 91705 Ste Geneviève des Bois

Alain Solé, 19691 Cell. 305, 133 av. de la Commune de Paris, BP 1414, 92014 Nanterre.

SOLIDARITE AVEC MARCO CAMENISH

Suite au transfert de Marco Camenish à la prison-forteresse de Thorberg, ses conditions de détention se sont beaucoup dégradées. Son isolement physique et la restriction de sa correspondance continuent, il n'est pas autorisé à lire des livres ou des bandes dessinées, et l'avocat doit s'entretenir avec lui à travers des vitres. Les humiliations perpétrées par les gardiens sont quotidiennes. La veste et les chaussures de la femme de Marco ont été pasqsées au rayon X avant sa visite. Bref, les intentions de vengeance et d'élimination à l'encontre de ce compagnon rebelle, sont claires et connues. Les autorités tentent donc de l'isoler de son soutien à l'extérieur.

Marco a entamé une grève de la faim le 18 janvier pour une durée de 30 jours. Si ses conditions de détention ne sont pas assouplies, il envisage de la poursuivre peut-être pour un mois supplémentaire. Réaction sans surprise des autorités pénitentiaire : si les conditions physiques de Marco se dégradent trop, il sera transféré vers un hôpital pénitentiaire où il sera nourri de force.

Le comité de soutien rappelle que Marco remercie tou-te-s ceux/celles qui, dehors, poursuivent la lutte. Même si la correspondance est bloquée, n'hésitez pas à envoyer des cartes postales à son adresse.

Pour davantage d'infos fraîches, allez faire un tour sur info@freecamenisch.net ou sur infonews@freecamenisch.net

On a reçu ça :

Dans la nuit du 16 au 17 janvier 2003, "Feu aux prisons", "Marco Libero", "Free Camenisch", "Vol, pillage, sabotage", "liberté pour toutes et tous", "contre ce monde et ses prisons", des logos de bombe et des A cerclés ont été tagués à Paris sur les façades du centre culturel suisse (32/38 rue des Francs-bourgeois - Paris 4e), l'ambassade suisse (142 rue de Grenelle, Paris 7e) et la Chambre de commerce suisse (10 rue des Messageries, Paris 10e) et dans leurs alentours.

Dernière minute. Le 22 janvier, Marco a été de nouveau transféré à la prison de Pfäffikon. Voici sa dernière déclaration parvenue le 2 février :

« De retour à Ffäffikon, je ne suis plus en régime d'isolement et de privation totale depuis mon arrivée le 22/01/2003, mais bien sur je suis sujet aux mêmes conditions judiciaires qu'avant mon transfert à Thorberg. Jusqu'à aujourd'hui, le 24/01/2003 le bureau responsable du canton de Grigioni n'a pas ordonné à cette prison des conditions de détention spéciales à mon encontre. Mon séjour ici (NDLR : pas sûr du mot) est provisoire, quelques jours ou semaines présume-t-on, jusqu'à ce que le bureau responsable de Grigioni ait trouvé une autre destination. De même, le régime de détention qui m'attend est inconnu. Etant donné que mon initiative ne prend pas exclusivement en compte ma situation personnelle mais qu'elle est également une initiative solidaire de résistance dépourvue de revendications spécifiques, elle continue objectivement, même si elle est réduite à la durée de 20 jours, en espérant ne pas être obligé à reprendre des initiatives particulières contre le futur régime de détention.

Saluti solidali,

Marco Pf-24/01/2002"

En outre, bien d'autres initiatives de solidarité avec Marco ont eu lieu. Le 21 janvier, un téléphérique a été détruit par le feu à Abetone en Toscanie. L'inscription « feu aux destructeurs, liberté pour Marco ! » a été retrouvée sur un mur. Cette actiona eu lieu le jour de l'anniversaire de Marco. Le 31 janvier, un journal a annoncé que relais TV de la RAI avait été détruit près de Bergame, en Lombardie, avec le message « Relais = mort », « Liberté pour Marco, Marinia, Vincenzo ». Les bureaux de Swiss Air à Buenos Aires (Argentine) ont été recouvert d'affiches, et un communiqué de solidarité avec Marco publié.

PROCES D'EXTRADITION DES PCE(r) : DECLARATION DE JOSEFINA ARAMBURU

"**Aujourd'hui**, à cette chambre d'extradition, nous assistons à un processus historique. Ici, en France de la "liberté, égalité, fraternité", et à la demande de la garde civil tortionnaire espagnole, du juge prévaricateur Garzon et du gouvernement fasciste espagnol, **vous jugez, par première fois depuis le régime de Vichy, à une communiste espagnole**, héritières de ces autres communistes et républicains espagnols qui, pendant la II guerre mondiale, luttèrent à coté du peuple français pour libérer la France envahie par les nazis allemands et trahie à Vichy par les collaborationnistes français.

Ici, devant cette chambre d'extradition, aujourd'hui, moi, Josefina Garcia Aramburu, militante du Parti Communiste d'Espagne (reconstitué), veux rappeller un français vraiment démocrate, vraiment honnête, vraiment défenseur de la JUSTICE (avec majuscules) : M. Emile Zola.

Aujourd'hui, comme il fit autrefois, **J'ACCUSE** :

J'ACCUSE le juge Garzon et le gouvernement fasciste espagnol de tenter, à travers ma personne, de condamner un parti politique, **le PCE(r)**, seulement parce que son existence **suppose un péril politique** pour la survivance du régime monopoliste et fasciste espagnol. C'est pour cela qu'ils mentent quand ils disent que je suis membre de la "commission politique des GRAPO", puisque **je ne suis qu'une militante du Parti Communiste d'Espagne (reconstitué)**, et la commission politique n'est qu'un organisme de mon parti. C'est pour cela aussi qu'ils falsifient des citations de textes, qu'on peut simplement comparer avec l'original pour se rendre compte des manipulations de tous ces 4000 feuilles, vides de toute logique, sans une accusation vraie, précise, concrète. Cela, en Espagne, je crois, on appelle **prévariquer**. Peut-être je me suis trompée, mais dans quelques cas, c'est un délit. Un **délit commis par un juge et tout un gouvernement** avec l'unique intention de faire croire ce tribunal-ci que le PCE(r) et les GRAPO sont la même chose, quand ils savent fort bien qu'ils sont deux organisations bien différenciées.

Le Parti Communiste d'Espagne (reconstitué), dont je suis militante, est un **parti de classe**, le parti du prolétariat espagnol ; c'est un parti communiste, marxiste-léniniste, avec un fonctionnement basé sur le centralisme démocratique. Notre travail est un travail politique, **exclusivement politique**. C'est un **travail d'éducation politique et idéologique** de la classe ouvrière des peuples d'Espagne et d'autres secteurs populaires, tels que la jeunesse antifascsite, les femmes travailleuses, les étudiants, les paysans, les intellectuels progressistes. Un travail qui s'effectue parmi l'agitation, la propagande et l'organisation politique. Ce sont **nos seuls outils : la parole et la plume**. Rien de plus ! Nos objectifs révolutionnaires sont ceux d'instaurer **la république populaire des travailleurs**, comme elle a existé déjà dès le 16 février 1936 jusqu'au 1939. Comme vous sauriez bien sur, pendant tous ces trois années les peuples d'Espagne ont été obligés de se battre les armes en main, contre franco et les contre-révolutionnaires fascsites qui, le 18 juillet 1936, se levaient en armes contre un gouvernement libre et démocratiquement élu dans les urnes : le gouvernement du front populaire. Le front populaire était le premier pas pour avancer vers le socialisme, pour avncer vers une société sans l'exploitation ni l'oppression de l'homme par l'homme, une société sans classes : **la société communiste.**

J'ACCUSE le juge Garzon et le gouvernement fasciste espagnol d'avoir envoyé à cette chambre d'extradition des **fausses preuves**, des mensonges, des manipulations et des inventions, avec l'unique intention de que ce tribunal-ci fasse le sale travail de nous extrader et, ainsi, pouvoir eux-mêmes **déchaîner une chasse aux sorcières** contre les organisations, les collectifs, les partis politiques et contre toutes personnes soupçonnées d'avoir une idéologie de gauche ou simplement de n'être pas d'accord avec leur "pensée unique"; c'est à dire de **vouloir imposer**, parmi les décrets-lois comme ce de la "loi des partis" et des mandats judiciaires manichéens et répressifs, **l'Etat de siège dans tous le territoire espagnol**, comme ils sont entrain de faire, déjà, en Euskal Herria avec l'interdiction de l'organisation légale Batasuna. Des décrets-lois et des mandats judiciaires si manichéens et répressifs comme cette procédure qu'ils viennent d'ouvrir en Espagne pour interdire notre parti qui, curieusement, jamais n'a été légalisé, ce qui suppose, malgré lui, la reconnaissance de notre existence politique et la tentative de criminaliser toutes les activités démocratiques et révolutionnaires que le PCE(r) vient de réaliser en Espagne depuis il y a plus de trente ans contre le régime fasciste qui continue à dominer. Des décrets-lois et des mandats judiciaires si manichéens et répressifs comme cette commission rogatoire, ces 4000 feuilles manipulatrices où on dit, entre autres aberrations, que l'Association Libre d'Avocats (ALA) d'Espagne, la deuxième en importance par son nombre et sa réputation, appartient à l'environnement légal du PCE(r) ce qui suppose, si on lui donne crédibilité, la possibilité d'incarcérer tous les avocats qui y appartiennent, soient-ils de gauche, de droite ou sans idéologie définie.

Et **J'ACCUSE** le juge Garzon et le gouvernement fasciste espagnol de **vouloir imposer**, avec le recours à la manipulation et le mensonge, **leurs lois tortionnaires à cette chambre et même au gouvernement français** quand ils demandent par exemple, avec toute sa prépotence et des menaces voilées contre la France, pareilles à celles de Bush de "ou avec nous ou contre nous", l'interdiction de Batasuna dans l'Etat français. Pourquoi maintenant ? Il faut s'interroger sur cela, parce que, **le fascisme espagnol est à l'avant-garde de la montée du fascisme en Europe** et, comme en 1939, les fascistes espagnols **veulent imposer** à feu et à sang **l'Etat de**

siège en Espagne; enfermant toute la dissidence politique, sociale ou syndicale en camp de concentration, mais pas seules, sinon, comme autrefois, **en utilisant un autre Etat souverain, la France,** laquelle, avec cette extraterritorialité qui cherchent Garzon et CIA, deviendra, en fait, une colonie espagnole. Et tout ça, en s'appuyant sur les collaborationnistes qui, comme au temps de Vichy, aujourd'hui, nous maintiennent, les communistes espagnols emprisonnés, dans les camps de concentration modernes, sans preuves, sous de fausses accusations et, en plus, avec l'application de la torture blanche en nous isolant de nos proches et nos amis, et en nous imposant l'interdiction entre tous nous, y compris les autres prisonniers communistes et antifascistes qui ne sont pas impliqués dans la même affaire. Cette mesure, vous le savez bien, est complètement illégale. C'est un attentat contre la dignité et les droits les plus élémentaires de la personne.

Mesdames et Messieurs les juges :

Je suis une communiste. Et c'est vrai, **je ne le nie pas**. **Mon parti**, le Parti Communiste Espagnol (reconstitué) comme tout parti politique, **appuie politiquement et moralement** la lutte de résistance antifasciste qui se développe en Espagne depuis les années 40. Et ce n'est pas un délit ; C'est un devoir pout tout vrai démocrate et révolutionnaire, puisqu'il s'agit d'une lutte juste et légitime, un droit consacré pour toute constitution démocratique : **le droit qu'on les peuples à se lever en armes contre la tyrannie**. Un droit qu'ici en France, ont utilisé en 1871 les socialistes et les ouvriers de la commune de Paris, ces fédérés-là qui ont combattu courageusement contre la tyrannie des "versaillais" et dont leur exemple de résistance est resté immortalisé au mur des fédérés au cimetière du Père-Lachaise. **Nous, les communistes d'Espagne jamais ne renonceront à ce droit**. C'est pour cela que nous soutenons la lutte de la classe ouvrière et des travailleurs exploités dans tout le monde, la lutte des peuples opprimés et des toutes les personnes qui résistent, qui s'opposent conséquemment contre l'exploitation sauvage des patrons, le chômage et les assassinat de travail, contre l'oppression nationale, contre la barbarie et le racisme, la discrimination et toutes les plaies générées par le système capitaliste. **Si on doit me condamner, si on doit m'extrader pour cela, je n'ai rien à dire.** Mais **soyez clairs**. Osez vous et **condamnez-moi** seulemnt pour ce que je suis et ce que je fais ; c'est à dire : **pour être une militante communiste, une militante du PCE(r) et pour faire un travail politique.**

Mais si c'est vrai ce que me disait le procureur le jour où je me suis amenée devant le juge des libertés, si c'est vrai que le PCE(r) n'est pas interdit en France, alors, vous ne pouvez pas condamner ni nous extrader. Donc, **vous devriez nous absoudre** en refusant ce mandat et, en plus, **vous-même et votre gouvernement devraient nous donner**, tous les militants du PCE(r) emprisonnés en France, **le droit d'asile politique**, parce que c'est pour cela que l'on nous poursuit, torture et assassine en Espagne : par notre militantisme politique. Seulement pour cela.

C'est tout !

Quoi qu'il arrive, je continuerai à lire et à admirer la valentie d'Emile Zola.

Vive Le Parti Communiste D'espagne (Reconstitué) !

Vive L'internationalisme Proletarien !

Vive Le Communisme !

Josefina Garcia Aramburu
Prisonnière Politique du PCE(r)
Fresnes, le 27 novembre 2002"

SOLIDARITE !

Enfermé depuis déjà plus de 4 ans, Christophe Biord est régulièrement déplacé de Maison d'Arrêt en Maison d 'Arrêt alors qu'il devrait être en Centre de Détention. Chose qui lui a été refusé. Il se retrouve alors à la MA de Douai en juillet de cette année. Il fait alors une demande pour suivre une formation qui lui est refusé, ensuite une demande pour aller en classe qui est refusée également. Il s'est alors taillé les veines pour protester contre le refus de formation et d'affectation en Centre de Détention et en solidarité avec les prisonniers Turcs en grève de la faim contre l'isolement cellulaire. résultat : une ordonnance du psychiatre pour prise immédiate de médicaments devant les infirmières. Christophe n'a jamais renié ses opinions anarchistes ce qui lui vaut les foudres de l'administration pénitentiaire. Par exemple, son courrier est régulièrement censuré. Que ce soit des fanzines, journaux ou lettres, l'administration lui refuse sous prétexte que « *les journaux comportaient des images douteuses et des passages écrits n'allant pas dans le sens de sa réinsertion.* » Même les lettres qu'il souhaitent envoyés lui sont retirées. Le 21 décembre, on lui a appris qu'il était rayé de l'activité journal sans autres explications. Il a alors décidé d'entamer une grève de la faim et de la soif en protestation. Le directeur de la MA de Douai l'a reçu le 23 décembre et lui a affirmer que ses idées politiques était incompatible avec l'activité journal, réservé à la réinsertion !! on lui aussi dit que tout ce qui aurait attrait à l'anarchisme ne passerait pas. Le 24, le brigadier est venu lui signifier qu'une lettre envoyé à l'Anarchist Black Cross était saisie « *à cause de propos outrageants de l'un des textes* ». Mis à bout par ce nouveau refus, unealtercation a éclaté. Il est passé au prétoire et est condamné le même jour à 20 jours de mitard plus 15 jours qu'il avait en sursis. Il est actuellement enfermé au mitard et ce jusqu'au 28 janvier.

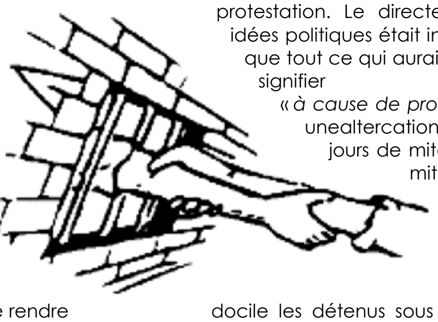

Quel est le sens du mot « réinsertion » si souvent utilisé par l'administration pénitentiaire alors qu'on lui refuse une formation ou de participer au journal ? Depuis quand la prison serait elle un moyen de réinsertion sociale ? Les soi disant moyens mis en oeuvre ne sont que pure hypocrisie et ne servent que de moyens de contrôle supplémentaires afin de rendre docile les détenus sous prétexte d'avoir accès à l'atelier, à une activité… ceci afin d'être mieux noté et espérer ainsi obtenir une permission ou une libération conditionnelle. Et si le détenu se rebelle, il existe tout un arsenal répressif supplémentaire : isolement, censures, tabassages.
Nous ne sommes pas là pour faire le procès des prisons – car le jugement serait vite prononcé – mais pour rappeler à l'administration pénitentiaire qu'elle ne peut pas toujours tout ce permettre impunément sans qu'il y ait réaction de solidarité !

Nous exigeons sa sortie immédiate du mitard ainsi que l'arrêt de tout harcèlement discriminatoire envers Christophe comme envers tout autre détenu !

Collectif de Soutien à Christophe

Note : le collectif de soutien est allé diffuser ce tract devant la maison d'arrêt de Douai le samedi 11 janvier, au moment des parloirs. Une banderole a été claquée à l'entrée de la taule. On peu dire que les rares passants ne se bousculaient pas pour obtenir ce tract, mais ce geste de solidarité, aussi petit soit-il, a tout de même provoqué la fureur de la matinnerie, qui s'est empressée d'arracher la banderole alors que nous nous faisons contrôler par la flicaille. Et avant cela, ils avaient rageusement fermé à clef la porte d'entrée de la salle d'attente des visiteurs, les séquestrant à l'intérieur, tout cela pour nous empêcher d'accéder à la machine à café ou de distribuer des journaux dedans. Rien à dire, toute initiative contre le monde clos de la prison, même la plus insignifiante, se heurte au pouvoir dans sa forme la plus arrogante et provocatrice. Un bon citoyen doit ignorer toute sa vie les piliers des dominants.
Suite à cela, Christophe à été transféré vers la maison d'arrêt de Maubeuge avant l'écoulement de ses 35 jours de mitard. Cette décision est certainement à mettre sur le compte de cette microscopique initiative, il est en effet insupportable pour l'AP de savoir qu'un détenu qu'elle croit isolé puisse faire réagir des gens en sa faveur.

ITALIE : SUITE DE L'IMBROGLIO

Sur les à personnes qui étaient emprisonnées au début du mois dernier, quatre ont finalement été assignées à résidence. Si vous voulez la liste complète, référez vous au bulletin précédent en prenant en compte les quatre changements. Vous y trouverez également la liste des chefs d'inculpation. Les cinq personnes toujours détenues sont :

- Francesco Jimmy Puglisi
- Marina Cugnaschi
- Vincenzo Vecchi
- Alberto Funaro
- Carlo Cuccomarino

Marina et Vincenzo ont déjà été interrogés à plusieurs reprises par le juge. Les procureurs ont essentiellement basé cet acharnement à leur encontre sur leur appartenance aux milieux anarco-insurrectionalistes. Au moment des fêtes du jour de l'an, une manifestation est allée exprimer sa solidarité avec les détenus de la prison génoise de Marassi, où était déjà enfermé Vincenzo. Des heurts ont éclaté entre les manifestant-e-s et la police, venue en force. Sur les 5 toujours incarcérés, nous n'avons que leurs deux adresses, les relations forcément houleuses entre les anarchistes et les Disobbedienti n'ayant pas permit aux premiers de se procurer celle des trois autres.

Marina Cugnaschi, Carcere Femminile di Pontedecimo, Via Coni Zugna, 16164 Genova, Italie
Vincenzo Vecchi, Carcere di Marassi, Piazzale Marassi 2, 16139 Genova, Italie

Par ailleurs, la vague de perquisitions du 4 décembre a inévitablement entraîné certaines provocations co-latérales, la police profitant de cette opportunité pour se livrer à des arrestations n'entrant pas dans le cadre de l'opération. Au moment par ex. de la perquisition de la « Villa Occupata » à Milan, Dave, un squatter américain donc extra-communautaire, a été placé au centre de rétention (nous ne savons pas s'il a été expulsé ou relâché).

ARRESTATION EN GRECE

Eva Tziutzia a été arrêtée le 8 janvier à Conitza (Grèce) et incarcérée depuis à la prison de Koridallos, à Athènes. La magistrature et la police grecs avaient formulé à son encontre un mandat d'arrêt international. Parmi les motifs de son arrestation figurait entre autre sa fuite d'Italie, où elle était inculpée dans le cadre du procès Marini. De plus, elle avait déjà été condamnée pour un braquage.

« (…) Les mécanismes judiciaires et policiers, se basant sur le traité de Shengen, se préparaient déjà depuis longtemps à mettre en route Europol et Eurojug. Divers articles de presse mentionnaient depuis quelques temps les listes de suspects et précisaient les délits pour lesquels seraient utilisés ces mécanismes répressifs. Comme on aurait facilement pu le deviner, nous sommes les premières cibles à frapper : toutes les combattantes, tous les combattants qui répondions présents dans d'autres pays européens, depuis les années 90 jusqu'à aujourd'hui, pour divers causes et mobilisations sociales. Aujourd'hui, c'est l'extradition des personnes à travers les divers pays européens qui est expérimentée. Actuellement, l'espionnage ainsi que le contrôle minutieux et répugnant de tout le mouvement sont une réalité. Les filatures incessantes des personnes appartenant au milieu anarchiste par lesquels mêmes nos sorties, nos amis, la couleur de nos chaussures sont enregistrés. Le contrôle est généralisé. Notre vie personnelle comme nos vies économiques, professionnelles et sociales font l'objet d'une analyse psychanalytique par laquelle nos opinions, notre personnalité, nos consciences sont continuellement contrôlés. Tout cela représente leurs instruments pour comprendre qui, pourquoi et comment on réagit à telle ou telle question (…). La situation et la réalité que nous sommes en train de vivre deviennent de plus en plus sombres et redoutables car de par nos réflexions, nous savons bien ce qu'ils nous préparent… »

Eva Tziutzia, 15/1/2003.
Section féminine de la prison de Coridallos, Athènes, Grèce.

Toujours à propos de la Grèce : le 8 janvier à été arrêté à Salonique Anestis Papanastasiou, inculpé d'appartenance à l' « Organisation terroriste du 17 novembre ». Il est actuellement enfermé dans les cellules d'isolement de la prison de Koridallos, comme les autres personnes arrêtées dans le cadre du démantèlement de ce groupe qui, durant 27 années, a perpétré de nombreuses actions armées face un Etat rendu furieux par cette audace et par sa propre impuissance. Cette opération policière ne nous est pas passée inaperçue mais nous ne l'avions pas relatée faute de pouvoir s'y pencher sérieusement. Des informations sur le coup de filet sont disponibles sur le site de l'APA (voir encadré final). Sur le climat répressif en Grèce et l'utilisation du 17 novembre comme spectre justifiant toute manœuvre contre les mouvements sociaux radicalisés, lire le dernier numéro du trimestriel « Cette Semaine » (CP, BP 275, 54005 Nancy Cedex).

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE BAN PUBLIC BAN PUBLIC

Association pour la communication sur les prisons et l'incarcération en Europe http://www.prison.eu.org

Mort de David Capannini au Centre de détention d'Uzerche

Mardi 7 janvier 2003, David Capannini, 34 ans, détenu au Centre de détention d'Uzerche, est décédé par pendaison dans sa cellule.

Cet homme a été condamné à mort pour 60 centimes d'euros.

La veille après que l'administration pénitentiaire lui ait retiré son poste de télévision, il lui manquait 60 centimes d'euros pour la location mensuel de 32 euros alors que jusqu'en décembre 2002 la location n'était que de 29,88 euros augmentation de 7%.

Un collectif de détenus a voulu que le désespoir de David ne reste pas inconnu car l'administration comme d'habitude ne manquera pas d'y mettre une chappe de silence. C'est pourquoi nous vous faisons parvenir son histoire, en espérant que vous la ferez connaître à tous. Il faut également que vous sachiez que plusieurs codétenus ont offert de verser 1 euro pour régler la location du téléviseur, il leur a été répondu que cela n'était pas possible.
D'autres auraient volontiers prêté leur téléviseur mais cela équivaut à prendre un rapport et à être sanctionné par 15 jours de mitard avec sursis (ce qui correspond à 15 jours de remise de peine en moins).

Nous exigeons que l'Administration pénitentiaire explique comment cet homme a pu mourir.

Mort de Mohamed Berkane au Centre de Détention de Mauzac

Samedi 11 janvier 2003, Mohamed Berkane, 31 ans, est décédé au Centre de détention de Mauzac en Dordogne.

C'est le premier décès connu survenu depuis le 1er janvier 2003.

Mohamed Berkane, un détenu de 31 ans est décédé dans la nuit de samedi à dimanche dans l'incendie qui s'est déclaré au centre de détention. Il a été retrouvé mort dans sa cellule lors de l'intervention des pompiers. Le feu, dont l'origine est indéterminée, s'est déclaré vers 3h00 du matin dans la cellule de Mohamed Berkane, située dans un baraquement de l'ancienne partie du centre pénitentiaire. Une enquête judiciaire et une enquête administrative ont été ouvertes. Le centre de détention de Mauzac, présenté comme une prison « pilote », compte environ 300 détenus.

Nous exigeons que l'Administration pénitentiaire explique comment cet homme a pu mourir.

Mort de Najet Krim au Centre Pénitentiaire des Baumettes

Vendredi 10 janvier 2003, Najet Krim, 33 ans, est décédée au Centre pénitentiaire des Baumettes - Marseille.

C'est le troisième décès connu survenu depuis le 1er janvier 2003.

Najet Krim, une détenue de 33 ans est décédée dans la nuit de vendredi à samedi au centre pénitentiaire. Cette jeune femme laisse derrière elle deux enfants de 6 et 3 ans et demi. Une enquête judiciaire est encours, suivie par Mademoiselle Aristide substitut du Procureur.

Nous exigeons que l'Administration pénitentiaire explique comment cette femme a pu mourir.

Mort de deux détenues à la Maison d'Arrêt pour Femmes de Fleury-Mérogis

Lundi 20 janvier 2003, suicide par pendaison d'une femme, 40 ans.

Mercredi 22 janvier 2003, suicide par pendaison d'une femme, 29 ans.
Nous exigeons que l'Administration pénitentiaire explique comment ces deux femmes ont pu mourir.

Décès d'un détenu de la maison d'arrêt de La Talaudière (Loire)

Un homme de 22 ans, en détention préventive, est décédé par pendaison dans sa cellule de la prison de La Talaudière (Loire).

Le jeune homme, qui était seul dans sa cellule, était mort lorsque les gardiens l'ont découvert, dimanche matin, pendu avec ses draps aux barreaux de sa cellule. Une autopsie pratiquée lundi a confirmé le décès par strangulation, selon le procureur de la République de Saint-Etienne.

Le détenu était en détention provisoire depuis le 5 décembre.

Un autre détenu, qui avait tenté de se suicider par pendaison, début janvier, et avait été sauvé in extremis, est toujours hospitalisé.

Nous exigeons que l'Administration pénitentiaire explique comment cet homme a pu mourir.

En 2002, nous avons référencé 120 décès, suicides et morts suspectes. La création de l'Observatoire des suicides et des morts suspectes sur le site prison.eu.org a permis d'interpeller l'opinion publique sur ce problème. Plusieurs commissions d'enquêtes ont vu le jour en fin d'année. Il faut continuer à dénoncer ce phénomène !

Le nombre de suicides en prison ne diminue pas.
Un suicide tous les trois jours en prison,
7 fois plus qu'en milieu libre
Nombre de suicides et morts suspectes connus à ce jour : 10
Nombre de suicides et morts suspectes sur 2002 : 120

DEPUIS LES GEOLES AMERICAINES…

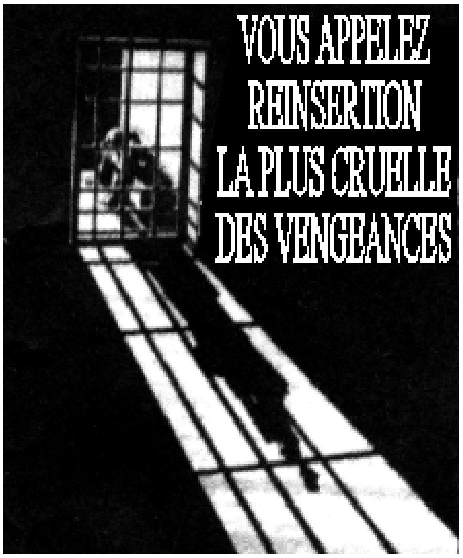

Nous avons reçu cette courte lettre d'une détenue américaine, au cours du mois de décembre. Dans le cadre de l'ABC, il nous est maintenant extrêmement difficile de prendre en charge davantage de correspondance. Nous transmettons donc cet appel, en espérant que quelques lecteurs prendront l'initiative d'écrire (en anglais) à Cassidy. La longueur extrême de la peine semble être une fois de plus le fruit de l'application de la loi « 3 times and you're out », traduction légale d'une règle de baseball éliminant un joueur après trois fautes. Au pays de l'empereur Bush, un nombre croissant d'Etat adopte cette mesure, permettant de se débarrasser d'une partie de pauvres reconnus coupables de trois délits.

Cher « Lille ABC »,

Salut mes frères et sœurs de la communauté anti-autoritaire en France !

Je m'appelle Cassidy Wheeler, et je suis une prisonnière anarchiste de 22 ans qui purge une peine de 8 ans et demi pour avoir volé une paire de chaussette dans un supermarché appartenant à un grand groupe.

J'écris pour exprimer ma solidarité et pour demander à ce que je puisse être ajoutée à votre liste de courrier/correspondance. Je travaille en ce moment à la confection d'un gros guide pratique et d'un recueil de textes, donc toute contribution sera très appréciée et destinée à une bonne utilisation.

Merci beaucoup, et continuez votre bon travail !

En solidarité, CPWL

Cassidy Wheeler # 14282456, S.R.C.I., 777 Stanton blvd., Ontario, OR 97914 – 8335, USA

PS (de nous) : des compagnons américains nous ont confirmé l'extrême lourdeur de la peine de Cassidy. Par ailleurs, ils nous signale que le matériel imprimé qui lui est envoyé est souvent censuré.

RETOUR SUR ALI KHALID ABDULLAH

Nous avons parlé à de nombreuses reprises du prisonnier afro-américain Ali Khalid Abdullah. Le silence à son propos depuis quelques mois est dû à un bousculement de débats et de discussions sur son cas (dont nous nous serions volontiers passés), alors qu'un comité de soutien salutaire et prometteur s'était monté. Avant de donner des infos sur sa situation juridique, revenons rapidement sur la triste destinée de la campagne de soutien à Ali.

Embrouilles & Co.

Alors que la campagne battait son plein, un curieux communiqué de l'ABC New-York a été envoyé au reste du réseau, ainsi qu'aux nombreux contacts dont ils/elles disposent au sein du milieu anarchiste américain. Il s'agissait d'un appel à ne plus se montrer solidaire avec Ali. La cause : des propos recueillis dans la correspondance personnelle d'Ali jugés « sexistes » par ce groupe ABC ainsi que par d'autres individus ayant des comptes à régler. Notre intention ici n'est ni d'entrer dans les détails, ni de nier le problème du sexisme à l'intérieur ou en dehors du mouvement anarchiste. Les méthodes utilisées pour entamer cette campagne de diffamation nous dérange. Alors que le courrier est régulièrement lu et censuré par l'administration pénitentiaire, on aurait pu croire les « professionnels de la solidarité » en mesure de laisser Ali gérer seul sa correspondance avec certaines détenues. Les conséquences ont été désastreuses : la campagne de soutien a volé en éclats, pour laisser place à une campagne de haine. Des e-mails nous sommes mêmes arrivés affirmant qu'Ali méritait de rester en prison toute sa vie… Œuvre de supposés anarchistes qui regrettent sans doutes les belles années de la prohibition au cœur d'une Amérique puritaine. Récemment, une brochure a circulé aux USA, contenant la correspondance privée d'Ali avec deux détenues, un texte le calomniant, et même l'adresse de sa mère, afin que les méthodes les plus sournoises et lâches soient à la disposition de ceux et celles qui, privés de tout esprit critique, mordront à l'hameçon et se joindront à cette étrange campagne. Si nous ne voulons pas nous étendre là dessus, c'est essentiellement car nous trouvons cette histoire ridicule, et que tartiner trois pages représenterait une perte de temps. Nous connaissons les détails et affirmons que ce sont des problèmes personnels qui sont à l'origine de tout cela. Dans cet échanges de lettres à caractère sexuelles (« sexual letters » était l'expression la plus utilisée dans les dizaines de textes pondus par les apprentis juges), seules les lignes d'Ali ont été prises en compte et condamnées avant d'être divulguées. Sur les propos ouvertement homophobes de l'une des correspondante, les champions de la lutte contre toute forme de domination n'ont mystérieusement et illogiquement pas ressenti de gêne.

Chacun-e est libre de soutenir qui il/elle veut. Mais investir de l'énergie dans des initiatives visant à rouler un détenu dans la boue par tous les moyens nécessaires (violation de la correspondance personnelle, mensonge, véritable procès alternatif contre Ali etc.) nous écœure. Certains groupes outre atlantique ont beau porter le même nom que nous, cela ne fait que souligner l'extrême hétérogénéité et les points de vue irréconciliables des divers ABC. Nous tenons à nous démarquer autant de leurs méthodes que de la « philosophie » qui semble les animer.

En attendant, Ali a été abandonné par presque toute le monde. Beaucoup ont rejoint le clan puritain, alors que le reste s'est réfugié dans le silence

pour ne pas avoir à trancher. Cela évite le doute et le risque de se voir calomnié à son tour (encore une fois : certains individus sont incroyablement motivés pour partir en croisade contre Ali, comme s'ils avaient attendu cela toute leur vie). Depuis quelques semaines, les rumeurs les plus folles règnent sur son compte. Plus aucune accusation ne lui est épargné, et maintenant, les sacro saintes preuves ne sont plus requises pour le flétrir : chef de gang, pédophile, trafiquant d'héro etc. Inutile de dire que le tout a des conséquences dramatiques sur le moral d'Ali.

Dernières nouvelles

En mai 2002, Ali avait rempli une demande d'appel de la décision de la Cour des Liberté conditionnelles, suite à son sixième refus essuyé un mois plus tôt. Le 22 novembre, une audience s'est tenue devant le juge Giddings. Celui-ci s'est positionné pour le rejet de la demande d'appel, affirmant que *« la décision de la Cour de lui refuser la liberté conditionnelle dans ce cas est conforme à la loi et ne constitue pas un abus de pouvoir »* et qu'il ne voit *« aucune raison valable l'obligeant à le libérer et que le recours en appel doit être rejeté »*. Dans tout les cas, la Cour a émis un argument en faveur d'Ali, lui reconnaissant le *« droit de faire appel de toute décision de la Cour des Libertés Conditionnelles, et que l'état n'a pas le droit constitutionnelle de refuser à un détenu le droit de faire appel des décisions prises à son encontre. »*

Ceci signifie que cet appel devrait un jour se concrétiser. Pour cela, Ali a besoin d'argent (bien plus que stopper tout soutien, la plupart des ancien membres de sa campagne de soutien ont repris l'argent qui avait été réuni pour lui).

Voici une adresse ou vous pouvez envoyer des dons : *Support for Ali's Release C/o Thelma Campbell, 1068 N Broadway, Apt #220, Escondido, CA 92026, USA.*

Et bien entendu, vous pouvez écrire directement à Ali : *Ali Khalid Abdullah #148130, 16770 S Watertower Drive, Kincheloe, MI 49788, USA.*

DU MATERIEL D'ECRITURE EN PRISON : NOUVEL APPEL A LA SOLIDARITE

Comme je l'avais rapporté il y a à peine un an, les prisonniers de la prison de Bruchsal ne peuvent acheter leur matériel d'écriture à des prix raisonnables.

Si en novembre 2001, par exemple 25 enveloppes coûtaient encore 0,48 Euro, depuis décembre 2001 nous payons 1,15 Euro; un bloc de papier de 50 feuilles qui coûtait 0.83 Euro avant, est compté 2,45 Euro depuis le 1. 12. 2001. Cette liste pourrait être continuée encore pendant un moment. Les prix ont augmenté jusqu'à 150%... Des prisonniers sont dépendants de matériel de papeterie, car ce n'est que comme ça qu'ils et elles peuvent garder un contact avec la liberté, communiquer ou bien écrire des articles, porter plainte devant les tribunal. Sans papier, enveloppes, crayons, tout cela est impossible.

Même s'il parait presque inutile de le mentionner : une alimentation gratuite par la prison de Bruchsal n'est pas donnée. Dans la prison de Stuttgart- Stammheim, par contre, il est de coutume de fournir aux prisonniers du papier, des enveloppes et un stylo, comme j'ai pu le constater moi-même en été 2002 pendant un séjour en isolement de 3 mois.

Déjà il y a un an je demandais du soutien et de la solidarité par rapport a cette question et j'appris que de nombreuses personnes avaient écrit des lettres de protestation. Je voudrais ici remercier chaleureusement ces personnes. Aujourd'hui, je vous demande encore du soutien.

Car j'avais porté plainte contre les dernières hausses de prix et je revendiquais de pouvoir acheter mes affaires d'écriture ailleurs, c'est à dire à un autre commerçant. La prison se défendait en disant qu'avec l'augmentation des prix, la qualité des produits avait augmentée aussi.

Le droit appliqué ici ne permet que des plaintes dans son propre nom. C'est à dire que moi je pouvais seulement me battre pour mes droits à moi, mais ce problème concerne tous les prisonniers de Bruchsal. Le 8.10.2002 le tribunal de Karlsruhe décidait en faveur des prisonniers. Le prison n'a selon le tribunal, nullement le droit de forcer le prisonnier d'acheter son matériel chez le marchand de la prison et elle devait lui donner la possibilité de se le procurer ailleurs.

Malgré cette décision claire, je devais encore en octobre et novembre 2002 acheter mon matériel chez le marchand de la prison et le payer très cher. il n'y a toujours pas de changement en vue.

Les lecteurs et lectrices qui se connaissent un peu en droit vont peut-être penser que le prison aurait peut être fait appel et aurait gagné. Mais je n'ai pas entendu parler de ça. Mais même si cela était le cas, elle n'aurait pas pu agir à l'encontre de le décision du tribunal avant le nouveau délibéré.

Peu importe combien on cherche, le fait est que je suis toujours obligé de faire mes achats à des prix trop élevés, ainsi que tous les autres détenus de cette prison.

Ainsi je voudrais demander aux lecteurs et lectrices d'écrire des lettres, formulées de façon polie, demandant de respecter la décision du 8.10.02 (Oberlandgericht Karlsruhe) aux adresses suivantes :

a.) direction e la prison :
Direktion der JVA, Schönbornstr. 32, D- 76646 Bruchsal
FAX: 07251- 78829. E-mail:
poststelle@bruchsal.jva.bwl.de

b.) ministère de la Justice : Justizministerium,
Schillerplatz 4, D- 70173, Stuttgart.
FAX: 0711- 2792264

Merci beaucoup

Thomas Meyer-Falk, c/o JVA-Z. 3117, Schönbornstr.32, D-76646 Bruchsal, Germany

COPENHAGUE : LES DERNIERS MANIFESTANT-E-S RELACHE-E-S

Dans le bulletin précédent, nous avions relaté le déroulement du contre sommet de Copenhague du 12 au 14 décembre dernier, le placement en préventive de 4 personnes et le maintien suite à un passage devant le juge de deux d'entre eux : une anglaise et un français. Entre temps, les journaux, la police et le gouvernement se sont pâmés de satisfaction devant l'action exemplaire de la police, de la gestion parfaite des manifestations et de l'absence de violences. Tout cela dans le respect des Droits de l'Homme, qu'ils disent ! En fait, 94 personnes ont été arrêtées avant et pendant le sommet, pour des prétextes fallacieux ou sans prétexte du tout. La police danoise a sans doute battu un record en terme de harcèlement préparatoire.

Le 7 janvier a eu lieu un nouveau passage devant le juge. Le français a vu son mandat de dépôt renouvelé, et la manifestante anglaise a été condamnée à 30 jours d'emprisonnement pour avoir résisté « violemment » à son arrestation. Toutes les arrestations lors de la manif du 14 déc. se sont pourtant déroulées de la même façon : harponnage arbitraire d'un masqué par un groupe de policiers en civil, et arrestation par de nombreux policiers anti-émeutes. Naturellement, les juges continuent de croire que les victimes étaient leurs acolytes en uniforme. Elle a été expulsée le lendemain, avec l'inévitable interdiction de territoire de 5 ans. Le manifestant suédois qui avait été relâché le 23 déc. a également été reconnu coupable de violence à agent.

Finalement, c'est après 41 jours de détention que le manifestant français, dernier à moisir en préventive, a été convoqué devant les juges. Il a refusé de participer à ce procès, n'a pas quitté la cellule du tribunal et n'est donc jamais entré dans la salle d'audience. Les inculpations frauduleuses, son emprisonnement absurde et la certitude d'une continuité entre les enquêtes policières et les verdicts expliquent facilement cette attitude.

Per Stærebo, le chef du groupe des flics en civils qui procédaient aux arrestations, a donc dû défendre cette période de préventive et les chefs d'inculpations imputés. Pour cela, il a fallu revenir sur certaines déclarations et mentir. Ainsi il s'est plaint d'avoir un bleu à un orteil suite à l'arrestation, et a affirmé que l'attitude agressive du manifestant était impardonnable, les 7 assaillants ayant décliné leur identité de flics… en danois ! Inutile de s'étendre sur tout cela. Il ne s'agit que d'un nouveau harcèlement contre de simples manifestant-e-s à qui on essaye de faire payer le prix maximum, à partir de très peu. Les juges ont alors prononcé le verdict escompté : 40 jours de prison, c'est à dire presque exactement la durée effectuée en préventive, ainsi qu'une interdiction de territoire de 5 ans et la confiscation de son bonnet et de son écharpe, ceux-ci ayant été utilisé pour commettre le délit de se masquer !

Il a été replacé à la prison de Vestre jusqu'à ce que les autorités soient prêtes à procéder à son expulsion.

LES EXTREMISTES DE DROITE S'ACCAPARENT LA DIRECTION
DU SYNDICAT MAJORITAIRE CATAC-PRISIONES

Ses adhérents s'offrirent des volontaires pour apaiser la mutinerie de Quatre-Camins.

Divers sources lient les dirigeants du syndicat majoritaire des prisons de Catalogne, CATAC-Presons, avec l'extrême-droite depuis 20 ans et les accusent de fomenter et de pratiquer des mauvais traitement envers les prisonnier-e-s. Ce syndicat raconte sur sa page web que "l'histoire des travailleurs pénitentiaire, unies maintenant dans une grande organisation syndical indépendante avec plusieurs sensibilités, ne fait que commencer".

Des sources consultées par KaleGorria prouvent que la trajectoire et les objectifs des actuels leaders de CATAC-Presons (C-P) viennent d'aspects et de sensibilités concrètes : de l'union des fonctionnaires des institutions pénitentiaires (UFIP), aglutinement des éléments d'extrême-droite, ils sautèrent à action syndical indépendante (ASI), fondée par les membres du parti espagnol national syndicaliste (PENS), liant la guerre contre ETA et le FRAP, pour ensuite intégrer la section catalane des prisons de l'union syndicale ouvrière (USO-USIP), dénoncée par amnistie internationale de promouvoir et pratiquer des mauvais traitements sur les prisonnier-e-s. Finalement, ils entrèrent dans CATAC, et depuis torpillent les politiques de réinsertion et réclament plus de personnel et de sécurité. Le mois de mai passé, des fonctionnaires de C-P de Quatre-Camins furent volontaires pour réprimer une grève au Centre Pénitencier de Quatre Camins conjointement avec les membres de la police autonome Catalane : le résultat 64 transferts, plusieurs blessés et un prisonnier violé par ces fonctionnaires. Manuel Allué Pastor, actuel coordinateur général de C-P, militait dans le syndicat fasciste UFL. De celui-ci il est passé à l'UFIP, qui durant les années 80, concentraient tous les fonctionnaires fascistes de Barcelone et Madrid. L'UFIP a résulté d'une scission de la CSIF (central syndical indépendante des fonctionnaires) en partie pour le secteur du syndicat professionnel des prisons (SPP), qui réunissait les adeptes de la main dure. Avec des propositions comme l'enchainement permanent des prisonnier-e-s d'ETA et leur ségrégation dans des cellules d'isolement d'accès difficile.

En Catalogne, l'UFIP contient des phalangistes espagnoles des JONS et est dirigé par pepe Muro fonctionnaire de la prison de Modelo. Dans sa mémoire du syndicalisme catalan, C-P affirme que "le déplacement de l'UFIP en dehors de Catalogne, c'est terminé, et les adhérents se dirigent vers un syndicat qui deviendra la grande surprise de ces éléctions : ASI (action syndical indépendante).

Le fondateur de ASI, Francisco Javier Cañadillas Lucas, fut un des 17 militants du parti espagnol national syndicaliste (PENS) jugés pour atteinte contre le siège de l'UCD le 18 juin 1990. 2 militants du PENS ont assuré qu'en 1974 le commissaire Roberto Conesa organisa et finança un commando parapolicier à Valence pour déclarer la guerre au militant du Front Révolutionnaire Antifasciste Populaire (FRAP) et ETA. Selon eux, le groupe agissant en Hegoalde et Iparralde faisait exploser les maisons des membres d'ETA en échange d'armes et d'impunité et était sous les ordres du membre de CEDADE, Ernesto Milà, lui aussi mis en accusation. ASI, réunit aussi les militants du Frente National de la Jueventud (front national de la jeunesse), crée en 1977 comme scission de Fuerza Nueva (nouvelle force) et démentelé par la police en raison de l'attentat contre le siège de UCD. En juin 1991, les responsables de ASI inicièrent une discussion avec CATAC, CSIF et USO pour s'intégrer dans une des centrales. A Barcelone ils entrèrent dans USO et à Tarragone dans CSIF.

L'entrée des 2/3 des votes de ASI dans USO-presons à d'autres motifs de poid : La section syndical de USO a été créée en 1983 dans la prison de Herrera de la Mancha, l'année où le juge José Martinez Zato a fait passer en procès 9 fonctionnaires du centre pour avoir torturé des prisonniers d'ETA. Le secrétaire confédéral de l'action syndical de USO, Carlos Solàs avait fait une défense "altruiste" des procédures.

En 1994, Allué affirma dans la revue "Vallès" que "le système de réhabilitation a échoué(…) mais, cependant, résultent des abominables systèmes nord américain et allemand, comme minimum, un peu plus de sérieux sur le sujet." Cette défense de la main dure se combine avec des textes anonymes publiés dans le bulletin de l'USIP, critiquant les privilèges des prisonnier-e-s, ou des cartes satiriques.

USA et satanisme.

En 1993, USIP contactait la California Correctional Peace Officers. En 1996, elle envoyait le secrétaire aux relations internationales, Josep Font Cañameras, pour visiter les prisons du Texas; Dans le numéro 6 de "Al descubierto" (à la découverte) Font décrit comme "agréables" les moyens de haute sécurité de la prison de Huntsville et l'endroit d'exécution des condamnés à mort comme "froid, mais pour eux pas dépourvu d'attraction." De plus, il ironise sur la chaise électrique, "connue affectueusement comme la vieille étincelle"., et les condamnés qui "se gavent comme si c'était la vie en eux qui prenait le dernier repas". Font profite pour critiquer le système espagnol quand il explique aux américains "des concepts comme le vis à vis, pécule, travail rémunéré, permission de fin de semaine, section ouverte, modules mixtes," et eux ont des réactions qui vont "de l'incrédulité à l'hilarité contenue". Selon un article de Paco Soto publié le 11 octobre 1999 dans "Articulo 20", Font fut lié au groupe nazi CEDADE et au VI commando Adolf Hitler dans le milieu des années 80. Il affirme que Font l'a reconnut dans un document daté du 13 juillet 1999, où ils dit avoir rompu les relations avec des groupes satanistes et d'extrême-droite et assure que la proposition d'aller au Texas était de "sinitier dans une organisation sataniste (l'église de satan) qui devait le responsabiliser comme représentant en Espagne" et où était "divers fonctionnaires des prisons américaines d'idéologie d'extrême-droite et sataniste". Son travail consistait à"fonder une organisation sataniste qui devait regrouper tous les éléments d'extrême-droite de l'envirronement pénitentiaire" et contacter des partis d'extrême-droite européen et américain. Parmi eux, il y avait des membres de la secte OTO de Mataró, plusieurs membres avaient été initiés par Christian Bouchet, dirigeant du Front National de Le pen. D'autres sources affirment que l'USIP absorba des militants des brigades Blanquiazules, de la AUN de Saenz de Ynestrillas et de la OJE, à laquelle appartient l'avocat de l'entreprise, Jesús Beltrán. Le bulletin de la section syndicale USOC, controlé par le secrétaire général de l'USIP Angel Colmenar, s'appellait Amunt, traduction littéral de l'ancien journal franquiste Arriba.

Dénonciations de fonctionnaires

En 1998, l'association démocratique catalane des fonctionnaires de prison (ADE-CAF) dénonçait l'USIP avant Amnisty International Catalogne, pour avoir infliger des mauvais traitements aux prisonnier-e-s. de plus, ils incluèrent la dénonciation d'un prisonnier contre Angel Colmenar et 4 fonctionnaires du centre pénitencier de Brians pour tortures et raisons non nécessaire de le cogner, de lui passer les menottes aux pieds et aux mains, de l'attacher au sommier et de le cogner. Peu de temps après que la dénonciation est aboutie, l'USIP a intégré la section prison de la CATAC tout en maintenant l'équipe directrice dans laquelle on retrouve Allué, Colmenar et Sandra Soto. Selon le récit de C-P, l'USIP n'était pas représentative mais forme une partie de "une histoire pour laquelle nous réclamons le souvenir avec une majuscule". Le 13 mai 1999, la section 10 de l'audience provinciale de Barcelone a condamné Colmenares à 2 mois d'amende et 450 euros d'indemnisation pour des lésions causée à un prisonnier. Ismael Chicote, le seul des fonctionnaires qui a reconnut le cassage de gueule, a affirmé avoir reçut des menaces et subit des pressions comme crever les roues de sa voiture 2 fois en une semaine en août 1993. ADECAF a publié la sentence dans son bulletin n°7 qui a été distribué à Brians pendant que Colmenar était encore chef du centre et la direction du service a admonester le fonctionnaire qui le distribuait. Dans une réunion syndicale le 12 août 1999 à laquelle participait Mercedes Sánchez, directrice du service pénitentiaire et réhabilitation, l'UGT, la CSIF et C-P, le représentant de C-P Miguel Pueyo informa Sánchez de la diffusion de publications non officielles à l'intérieur des prisons, faisant référence au bulletin polémique et demanda si le fonctionnaire qui l'avait distribué l'avait fait avec l'accord de la direction. A la fin de la réunion Pueyo la menaça d'entreprendre des actions légales pour le fait en présence d'autres délégués. Le 1er octobre 1999, Sánchez admonesta le fonctionnaire et lui défendit de diffuser des publications non syndicales dans les centres pénitenciers, niant que CATAC-Presons avait fait pression.

Prévarication

Les dirigeants de C-P semblent avoir de bonnes relations. Des sources assurent que pendant l'étape USIP, Allué entama une amitié avec José Ramón Manzanares Codesal titulaire du tribunal de vigilence pénitenciaire 1 de Barcelone, au point de l'impliquer dans une machination contre un avocat défenseur de prisonniers qui le jeta dans plusieurs procès.

Le 15 novembre 2001, le tribunal supérieur de justice de Catalogne accusa Manzanares du délit de prévarication pour créer des machinations qui retardaient la concession des permissions pénitenciaires à Quatre-Camins en 1996. Le TSJC considéra prouvée, l'étroite amitié entre le juge et des fonctionnaires de la prison, entre autre Allué, à l'époque où ils nomèrent le nouveau directeur du centre Josep Maria Font Català, devant l'insatisfaction du fonctionnariat. Après être gracié à cause de la disproportion de la peine, la sentence reconnut que les fonctionnaires avait informé Manzanares des conflits, ce qui justifiait l'éloignement du juge et du directeur. Molesto, Manzanares faisaient barrage pour les permissions afin de provoquer une situation de mal-être dans la prison et provoqué l'explosion interne. Après des dénonciations et des rapprochements réitérés avec l'extrême-droite, les membres de C-P présentèrent sans problèmes leur candidature au parlement de Catalogne pour les comices d'octobre 1999. Le condamné, Colmenares, présida la liste pour Lleida, alors qu'à Barcelone c'était Miquel Pueyo suivit par Sandra Soto. Allué occupe le sixième poste.

Traduction d'un article tiré de Kalegorria n°16.
Kalegorria : Otaola ibilbidea, 13.
Apartado de Correos 472, (20600) Eibar.
kalegorria@kalegorria.net

NON A LA REFORME SARKOZY
Manifestation le 22 Fevrier à Baiona

Le projet de loi concernant la sécurité du territoire du ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, prévoit des moyens accrus pour les forces de police. Lors d'une conférence de presse, l'un des porte-parole de Segi, Eneko Aizpurua, a déclaré que ces mesures ont pour principal objectif "la création d'un Etat policier et la défense des intérêts des riches et des puissants".

C'est un appel à la rébellion que lance Segi dans le cadre de sa campagne "Nique le fascisme". Les jeunes qui ont été récemment condamnés à des retraits de permis et à une amende de 12 euros pendant 90 jours, pour avoir réalisé une concentration pour s'opposer à l'illégalisation d'Haika, ne vont pas se soumettre au jugement, qu'elles qu'en soit les conséquences.

Deux raisons pour s'opposer : Après avoir remarqué que les Etats espagnol et français ont élevé leur niveau répressif, Eneko Aizpurua trouve deux raisons de s'opposer à la loi Sarkozy. D'abord "parce que nous sommes jeunes" et pour refuser une privatisation de la rue qui conduirait les jeunes à aller "de la maison au travail et du travail à la maison". Ensuite parce que "nous sommes basques" et que l'Etat français "n'a pas de légitimité pour imposer ses décisions". D'autant plus que ce projet de loi "apportera plus de répression et de contrôle social contre l'indépendantisme et la jeunesse".

Manifestations : Insoumission et rébellion seront les maitres-mots de deux actions proposées par Segi ce mois. Le 21 février, Segi appelle à une journée de grève dans les établissements scolaires et le 22 février à une manifestation à Baiona.

Compte-rendu d'une conférence de presse tenue par Segi tirée d'Ekaitza
Ekaitza, 25 cordeliers karrika, 64100 Baiona.
ekaitza@free.fr

HOLLANDE : CHARGE POLICIERE CONTRE UN SQUAT A AMSTERDAM, ENCORE UN OCCUPANT EN PREVENTIVE.

Suite au raid policier contre la maison occupée située Foeliedwarstraat dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre, sous le prétexte d'y chercher une arme à feu, 15 personnes avaient été interpellées. Malgré quelques tentatives des squatters et des sympathisants de régler la situation plus tranquillement, la police s'était bornée à attaquer et la situation avait vite escaladé (lire bulletin précédent).

Mais pour récapituler, on peut dire que durant la charge policière, lorsque les squatters s'aperçurent qu'il s'agissait en fait d'une tentative d'expulsion, ils/elles opposèrent une résistance, jetant sur les policiers anti-émeute une partie de leur mobilier. Les CRS devant la porte était protégés de cette pluie de meuble par la corniche. Mais l'un d'eux, pris d'une brusque envie de se reculer et de traverser le champs de bataille, n'a pas eu assez de son simple casque pour parer le choc du téléviseur qui, à peine jeté d'une fenêtre lui avait atterrit sur la tête. Comme quoi la télé n'est pas totalement inutile.

Conclusion : 15 personnes arrêtées dont 12 poursuivies, plusieurs squatters blessé-e-s, un policier à l'hôpital, une opération de 7 heures, la maison expulsée, et tout cela pour un jouet. Car le prétexte invoqué suite à l'intervention était la recherche d'armes à feu, les squatters ayant été aperçu par un bon citoyen en train de jouer avec un fusil en plastique.

En conséquence de ce raid, toute personne impliquée de près ou de loin a du faire face à la vindicte des autorités solidaires de leur collègues abîmé. Peu importe si elles avaient un rapport avec la télé balancée. 7 étranger-e-s ont ainsi été expulsé-e-s de hollande : une en Australie, un au Canada et cinq en Pologne. Un autre polonais était il y a peu toujours enfermé dans un centre de rétention, attendant son expulsion qui a normalement eu maintenant lieu.
Deux squatters polonais, Alicja et Marcin, ont donc été placé-e-s en préventive pour la tentative d'homicide et risquent 3 à 4 ans de prison, surtout en raison des la profession de la « victime ». Alicja a été relâchée au cours du mois de janvier. Ecrivez alors à Marcin !
Marcin Kobos, P.I. Grittenborgh - cel 5007, Postbus 607, 7900 AP Hoogeveen

En hollande comme ailleurs, le climat se durcit contre les extra communautaires, les contrôlent s'intensifient, et la police bénéficient de la couverture d'un gouvernement qui, suite aux événements de ce printemps, sait que sa côte correspond à sa capacité à protéger une population apeurée. Les fantasmes sur une Hollande tolérante sont donc à ranger dans les placards.

BREVES

- **PONTOISE :** fin d'année festive à Pontoise, dans le Val d'Oise. Dans la nuit du 30 au 31 décembre, le tribunal a été incendié. Deux salles d'audience, le hall d'entrée ont été ravagés par le feu, et le circuit électrique partiellement détruit. Fureur du secrétaire d'Etat au programme immobilier : *« Il faut que tous ceux qui ont une procédure en cours au tribunal sachent que mettre le feu pour en gêner le déroulement est une grave erreur ».* En tout cas, tous ces futurs condamné-e-s ont certainement attribué un sens plus salutaire à l'incendie. Ce bâtiment, construit à l'origine pour accueillir l'exposition coloniale de 1931 avant de devenir une antichambre de prison, a donc toujours eu une signification infecte pour de nombreuses populations qui ne peuvent que regretter que certaines parties ait été épargnées par les flammes.

- **EVASION :** suite à l'évasion du « chef de l'ETA » (qui s'en étonnera : chaque fois que la police française ou espagnole met la main sur un ettara, il s'agit du chef) du beau commissariat tout neuf de Bayonne, c'est dans l'Hérault que l'évasion suivante s'est déroulée. Lors de la visite du préfet, un homme placé en grade à vue (le journal dont nous tirons l'info a naturellement préféré citer son crime plutôt que son nom) en a profité pour se faire la belle. Une cinquantaine de gendarmes et un hélicoptère ont été mobilisé pour le remettre le grappin dessus.

- **GUATEMALA :** le 23 décembre, les détenus de la prison de Pavoncito ont déclenché une mutinerie, dans la ville de Fraijanes, à 30 km de la capitale. Ils exigeaient par cette initiative une nourriture de meilleure qualité et une amélioration du déroulement des parloirs ; qu'une enquête soit menée contre la corruption et l'abus de pouvoir du personnel ; le transfert de Cesar Beteta Raymundo (NDLR, selon la source, il s'agit du chef d'un gang, particulièrement détesté par le reste de la population carcérale). Celui-ci, ainsi que 16 autres détenus, ont été retrouvés morts à l'issue de la mutinerie. 30 détenus supplémentaires ont été blessés. De nombreux

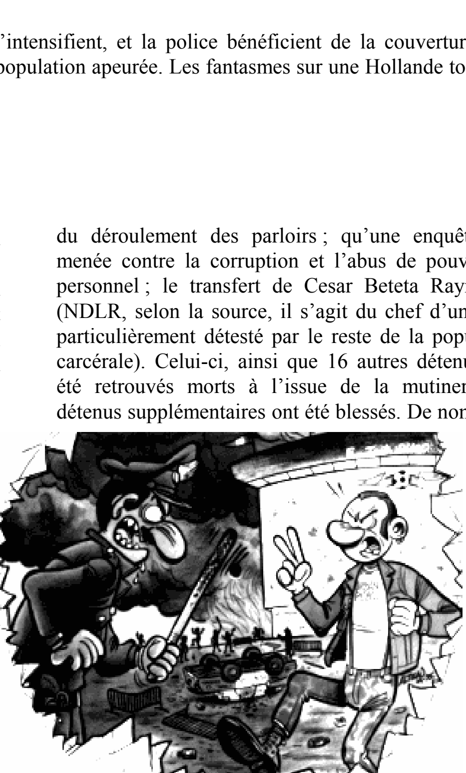

corps étaient mutilés ou brûlés. Lorsque la police a voulu reprendre le contrôle de la prison, les détenus ont opposé une vive résistance. Le 26 décembre, l'intérieur de la prison était toujours sous le contrôle des prisonniers, alors que 200 policiers encerclaient le bâtiment pour parer) toute tentative d 'évasion. Nous ne connaissons pas l'issue finale de cette révolte. (Source : Weekly Update News On the America's).

- **PEROU :** les bonheurs de la démocratie après les années de dictature de Fujimori. La Cour constitutionnel, soucieuse d'adapter son code pénal aux nouvelles normes, a annulé ou modifiés 4 décrets anti-terroristes proclamés par le dictateur en 1992, considérés comme anticonstitutionnel. C'est maintenant au tour du Congrès de redéfinir les lois antiterroristes. Mais le simple fait d'interdire à des tribunaux militaires de juger des civils remet en cause l'incarcération de quelques 900 détenu-e-s. Bien entendu, nous nous doutons bien que cette réforme n'aura pas de conséquence sur leur détention, ceux/celles-ci n'étant vraisemblablement pas plus disposée-e-s à renoncer à la lutte avec la transition démocratique. Autre crise de bonté des nouveaux dominants : la condamnation à perpétuité va être revue au cas par cas, afin de faciliter la libération des détenus ayant effectué-e-s 30 ans de réclusion. On croit rêver…

- **TOURS :** le 22 mars, soirée contre les lois sécuritaires (vidéo-débat-intervention théatrale-concerts), nous donnerons l'adresse le mois prochain. Pour les impatient-e-s, écrivez à : APACHE, 83 rue de la Rabaterie , 37700 Saint Pierre des Corps

- **DEMO : MONTAGE POLICIER.** La police française faisait, il y a peu, des suppositions au sujet d'une possible mission de repérage, lors de l'action Démo du 21 décembre à la prison de la Santé. Les militants avaient escaladé les murs de la prison et s'étaient "perchés" dessus, afin de revendiquer le rapprochement des prisonniers politiques basques. Dans un communiqué adressé à la presse, les démos dénoncent l'attitude d'une police "déjà ridiculisée par les diverses évasions rocambolesques de militants basques" et qui "semble vouloir donner le change en salissant notre dynamique de désobéissance civile". " En topus les cas, ce n'est certes pas cette pitoyable histoire qui nous empêchera de continuer à revendiquer le respect des droits des prisonniers basques, sur les murs des prisons, comme ailleurs".

- **TORTURE : L'ONU DOUTE DE L'Espagne. A**lors que le CAT (Comité Contre la Torture de l'ONU) va présenter la semaine prochaine son rapport, l'ONU a exprimé de "sérieux doutes" quand à la volonté espagnole d'affronter le problème de la torture. Le CAT cite en exergue, les "incommunications" ou les "indultos" (grâces) qui ont touché des tortionnaires notoires. Le CAT cite aussi les procédures extrêmement longues, ainsi que la pratique routinière de procédures qui devraient être exeptionnelles. Le CAT préconise l'enregistrement vidéo des interrogatoires, ainsi que le double examen par des médecins (un de la police, un choisi par l'interpellé). Il demande aussi au gouvernement de mettre fin aux cinq jours "d'incommunication".

- **AVIGNON :** un collectif de prisonnières du « quartier femme » de la M.A d'Avignon s'est formé pour s'opposer à leur transfert dans la nouvelle M.A. du Pontet. Les premières déportées ont été transférées le 16. 01 2003. Les autres suivront fin Mars…

- **BRETAGNE :** la Coordination Anti Répressive de Bretagne, Comité Kemper, a perturbé la visite De Mme Bernadette Chirac à Kemper le vendredi 24 janvier 2003 en déployant une banderole réclamant la libération des six prisonniers politiques Bretons. Ils voulaient également profiter de cette occasion pour attirer l'attention sur Alain Solé gardé en détention "provisoire" depuis plus de 35 mois et ce malgré un grave diabète. Virés manu militari par la flicaille locale, ils sont partis en gueulant : *"Chirac en prison, les Bretons à la maison !"* . Mauvaise habitude que de vouloir toujours jeter quelqu'un en prison ; nous n'aurons de cesse de répéter que nous ne voulons plus de prisons du tout, même pour la fiante politicienne.

- **LILLE :** deux suicides à Loos-les-Lille en ce début d'années : d'abord le 03 Janvier, décès de Patrick Créteur, 41 ans. Puis le 07 Janvier décès d'un homme de 30 ans, par pendaison. A noter également une tentative d'évasion, à la maison d'arrêt de Loos aussi. Deux mineurs ont en ffet essayé de se faire la belle en descellant une des grilles de leur cellule à l'aide de fourchettes, cuillers, et d'un pied de table métallique. Ensuite, à une corde confectionnée dans des draps de lit, ils ont réussi à atterrir dans la cour. De là ils ont escaladé un mur haut de six mètres, pour pouvoir atteindre (toujours dans l'enceinte de la prison) un abri destiné à l'entrepôt de matériel. Ils se sont alors planqué dans cette salle avant de se faire chopper par les maton alertés entre temps de leur disparition… Dommage. Les parquets de Béthune et Saint-Omer (leurs lieux de résidence respectifs) ont été saisis.

- **COUDEKERQUE-VILLAGE :** des habitants de Coudekerque-village dans le Nord se sont constitués en comité à la suite de l'annonce de la construction d'un centre pénitentiaire de 400 places sur le territoire de leur commune et ont tenu à s'opposer aux récentes déclarations de Jean-Marie Vandenbroucke, le maire qui a déclaré lors de la cérémonie des vœux que seuls 300 habitants étaient contre cette construction. Ils ont entre autre fait circuler une pétition visant à sonder la population locale quant à l'implantation d'un centre pénitentiaire dans leur commune en posant cette question : "Etes-vous pour ou contre l'implantation d'une prison à Coudekerque-Village ?" » « Contrairement à ce que le maire prétend, nous avons réuni plus de 600 avis qui, à plus de 98 %, démontre que la majorité des administrés est contre cette implantation (et non pas 300 comme énoncé). Nous avons également joint à notre pétition un document reprenant un certain nombre de faits et d'interrogations. Nous sommes étonnés que le maire réfute le fait qu'il a donné son accord sur cette implantation. Lors de la réunion du 12 juillet 2002 à la communauté urbaine de Dunkerque où tous les maires concernés par le dossier de la prison se sont réunis, il est mentionné dans le compte-rendu de séance qui fait apparaître par communes les commentaires de chaque maire que "après en avoir discuté avec ses collègues, Monsieur le maire a accepté la proposition de ce site". Ceci étant repris en réponse à la présentation du site de Coudekerque-Village. Pourquoi aujourd'hui M. Vandenbroucke nous dit le contraire ? » « Dans sa lettre d'information (la seule d'ailleurs depuis l'annonce) datée du 22 novembre 2002 distribuée à tous les habitants du village, M. Vandenbroucke mentionne que le ministère de la Justice a proposé d'emmener une délégation pour visiter une nouvelle prison en construction à Liancourt dans l'Oise, et cela courant novembre 2002. Nous apprenons aujourd'hui qu'il existe une ancienne prison à Liancourt, datant de 1944 implantée dans un sanatorium. Comment une délégation a pu se faire un avis sur un ancien établissement totalement dépassé en visitant une nouvelle prison qui est à ce jour en construction... ? » « Toutes nos interrogations demeurent (...). La réaction des habitants de Coudekerque-Village est légitime et fait partie intégrante d'une concertation qui aurait du avoir lieu depuis longtemps. Que M. Vandenbroucke ne s'étonne pas que parmi les habitants de Coudekerque-Village une grande majorité ne souhaite pas que cet établissement soit construit à cet endroit et demande la plus grande transparence sur ce dossier. Nous continuerons à poser les bonnes questions en espérant avoir en retour des informations précises. »

- **LONGUENESSE :** suicide à la prison de Longuenesse dans le Pas-de-Calais de Michaël Heinry, 31 ans, qui devait comparaître pour la deuxième journée de son procès devant la cour d'assises du Pas-de-Calais et qui a été découvert dans sa cellule de la maison d'arrêt de Longuenesse. Il a mis fin à ses jours à l'aide de ses lacets ; il s'est pendu à la barre qui supportait le téléviseur. Il s'était préalablement attaché les poignets, bâillonné et s'était mis du coton dans les narines, pour s'empêcher de respirer...

Toujours à Longuenesse, mi janvier 2003, un prisonnier de 25 ans, Rachid Ait Aadi, mange 8 jours de taule en plus pour avoir frappé un maton. Les faits pour lesquels il comparaissait devant le tribunal de Saint-Omer se sont déroulés au centre pénitentiaire de Longuenesse, en août 2000. Ce jour-là, le surveillant, chargé des sports, procède à l'appel des détenus inscrits sur sa liste. Rachid Ait Aadi ne figure pas sur cette liste. Devant le proc, Rachid reconnaît avoir été « énervé » de ne pouvoir faire du sport ce jour-là, avoir postillonné dans la figure du surveillant avant que celui-ci lui décoche les coups de tête. Me Dogghe, partie civile demande ainsi 315 € (2 000 F) de dommages et intérêts pour le pauvre maton pas tout à fait satisfait d'avoir décollé deux coups de tête dans le visage d'un prisonnier. Dans son réquisitoire, le bâtard de procureur de la République rappelle sans aucune gène au prévenu qu'un surveillant de prison, « c'est comme un policier, il est dépositaire de l'autorité publique et que, comme un policier, il a le droit d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour vous maîtriser. Y compris la force, et la violence dans le strict cas de la légitime défense. » Il y a effectivement des coups de tête qui se perdent. Au final le tribunal condamne le prévenu à huit jours de prison et 150 € (1 000 F) de dommages et intérêts. Force reste à la loi.

- **ORLEANS :** dans la nuit de vendredi 24 à samedi 25 Janvier 2003, plusieurs voitures de riverains habitant Chécy et Mardié dans le Loiret ont été la cible d'incendies volontaires. La voiture d'un fonctionnaire de police a d'abord été la proie des flammes vers 2h15 du matin à Chécy, puis le feu s'est propagé à un véhicule stationné à côté. Ensuite, les auteurs s'en sont pris un peu plus loin à deux autres véhicules, endommageant au passage plusieurs voitures en stationnement. Enfin, ils ont fini leur périple à Mardié en brûlant deux derniers véhicules et ce malgré la présence des pompiers et des gendarmes. Au total, six voitures ont été incendiées et plusieurs ont subi des dégradations. D'aucuns ont mis en rapport ces faits avec le verdict des assises d'Orléans concernant le procès de viols collectifs.

- **LIBERATION** : Gilbert Laval, misérable écrivaillon à Libération titre son article du 27 janvier 2003 sur le transfert des prisonniers de Toulouse : *Evasion réussie des 519 détenus de la prison de Toulouse*.

Cynisme à la hauteur de la médiocrité de ce torche-cul qui faisait il y a quelque mois la dernière de ses pages sur la publicité de la SNCF contre les fraudes… Du gauchisme à l'auxiliaire de police, il n'y a qu'un pas, n'est-ce pas July ?

- DE L'Espagne :

Galice, La Corogne : avec Oveja Negra (1 brebis galeuse) : dimanche 2 février, une manifestation était prévue à 11h30 pour demander la libération des emprisonnés de Valence sous le slogan "Finie la criminalisation des mouvements sociaux. Liberté pour les squatteurs emprisonnés"

Malaga : manif contre les prisons et contre la répression et pour la liberté des camarades emprisonnés : Rassemblement en soutien aux prisonniers de Valence le samedi 1er février à 11h45 à la gare routière. Le même jour à midi, la Coordination anarchiste de la province de Cadiz appellait à un rassemblement en soutien aux camarades de Valencia, contre la répression des mouvements sociaux et pour les quatre revendications de base contre les prisons (fin du FIES et de la dispersion pénitentiaire, libération des malades en phase terminale, et de celleux qui ont déjà fait 20 ans). Manifestation à Mostoles (Madrid) de l'ABC : la lutte pour les camarades anarchistes emprisonnés de Valencia ne s'arrête pas. Les 1er et 2 février, Journées de Lutte Internationale

Valencia : contre les prisons et la répression !!! liberté pour les squatteurs emprisonnés !! Un rassemblement a eu lieu le dimanche 2 février à 14h devant la prison de Picassent. Plus de 30 agences immobilières ont été saboté durant la nuit du 31 au 1 février 2003 à Valence en soutien aux copains incarcérés… offensive…

Girona : le 11 janvier, journée d'action en soutien aux prisonniers et prisonnières avec notamment une manif devant la taule et la projection d'un film intitulé "El experimento" au centre social La Màquia

.

MARSEILLE, CONG' :

Le 31/12/02, à 16h00, environ 70 personnes déguisées en pirates sont montées "à l'abordage" du bateau-restaurant le Marseillois amarré au quai d'honneur du vieux port, devant l'hotel de ville. Il s'agissait d'une blague, une heure portes ouvertes improvisées sur un symbole de la classe marseillaise, qui ne portait pas préjudice au bâtiment ni à l'activité de restauration du Marseillois : l'action ludique avait lieu à l'heure de la récréation. Comme le souligne un tract d'invitation distribué à bord et sur le quai : "nous avons en commun le désir d'expérimenter d'autres formes d'aventures humaines [...] ne voyez en cet abordage que la mise en forme de quelques rêves d'enfants". Le drapeau pirate était donc hissé sur le mât central, ainsi qu'une banderole clamant "POUR UN MONDE SANS ARGENT, A L'ABORDAGE!" . Un punch était gracieusement offert à bord.

LA POLICE MANQUE ENCORE D'HUMOUR

Cependant, comme toute farce digne de ce nom, cet abordage était plein de sens en ces temps de terrorisme industriel et d'hyper consommation : toujours selon le tract distribué, les pirates " refusent de jouer un rôle dans le système des marchands et de leurs complices de tous bords ". C'est donc pour des raisons sérieuses que l'appel se terminait par une note d'ironie : "cette pièce devrait recevoir le soutien de la force publique..."

ET LA FORCE PUBLIQUE ARRIVA...

A 17h00, une patrouille alertée par la direction du Marseillois monte à bord, constate l'ambiance et demande aux personnes à bord de quitter le navire, ce qui se fait doucement, toujours dans la bonne humeur. Mais d'autres patrouilles sont appelées en renfort, et certains policiers arrivent déjà énervés. Leur violence verbale, face à l'humour, fait vite place à la violence armée. Gaz lacrymogènes, coups de matraque et les premières interpellations provoquent la dispersion des pirates. Un bébé de neuf mois sera même gazé dans les bras de son père, et sera arrêté avec lui ! Estimant que ça ne leur suffit pas, les policiers toujours plus nombreux (au moins cinquante) entreprennent une chasse à l'homme ahurissante, arrêtant plusieurs dizaines de personnes arbitrairement, essentiellement dans le quartier du Panier. Après avoir passé 24 heures aux fers à l'Évêché, les 14 derniers prévenus ont été libérés. Un de ces pirates s'est fait casser la tête (10 points de suture), puis arrêter, parce qu'il «parlait trop» selon les dires d'un policier. Pas d'évacuation sans violence policière. Les pirates ont largué les amarres vers un monde sans argent.

AFP (Association des Faux Pirates)

L'Anarchist Black Cross est une fédération internationale de groupes autonomes dont le but est l'abolition définitive du système carcéral. Nous n'y arriverons pas du jour au lendemain et l'ABC propose dans un premier temps un soutien aux détenu-e-s et aux luttes de détenu-e-s. Nos activités consistent à assurer une aide multiforme à celles et ceux dont l'existence a été considérée comme indésirable par la machine judiciaire et que l'on fait disparaître entre quatre murs. Nous encourageons les lecteurEs à prendre contact avec les prisonnier-e-s, nous collectons des fonds et apportons un soutien financier, nous diffusons des informations dans un bulletin mensuel. Contactez-nous à une de ces deux adresses afin de recevoir des tracts de présentation, les bulletins précédents, des brochures, ou tout simplement pour en savoir davantage.

ABC c/o Maloka, BP 536, 21014 Dijon Cedex, France.
ABC c/o CCL, 4 rue de Colmar, 59000 Lille, France.
E-mail : abcdijon@free.fr abclille@no-log.org
Site Web : http://www.chez.com/maloka/ (Bulletins #1 à #33) APA : http://apa.enligne.free.fr (à partir du #34)